



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
Service environnement, police de l'eau
et des risques
Unité biodiversité, chasse, pêche

Tulle, le 23 septembre 2019

**Exposé des motifs de la prise de décision
du projet d'arrêté préfectoral
instaurant des parcours temporaires de pêche
de la carpe de nuit sur le plan d'eau du Causse Corrèzien
communes de Chateaux/Lissac-sur-Couze
pour l'organisation d'une compétition test « enduro carpe »**

Description du projet :

En vue d'organiser les championnats de France de pêche à la carpe sur le lac du Causse Corrèzien, M. Hervé Jude de la fédération française des pêches sportives Nouvelle-Aquitaine, commission carpe, a demandé à la direction départementale des territoires l'autorisation d'organiser une compétition test afin de valider ou non le site.

Ce test doit avoir lieu pour la période du 3 octobre 2019 au 6 octobre 2019 et devrait accueillir 15 à 20 équipes de 2 pêcheurs.

Rappel des modalités de la consultation du public :

Une consultation du public relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement a eu lieu sur le projet d'arrêté instaurant des parcours temporaires de pêche de la carpe de nuit sur le plan d'eau du Causse Corrèzien sur les communes de Chateaux/Lissac-sur-Couze.

Cette consultation s'est déroulée du 3 septembre 2019 au 17 septembre 2019 inclus.

Le projet d'arrêté a été mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de Tulle.

Les observations sont recueillies via une boîte courriel dédiée.

Contribution du public :

Dans le cadre de la consultation, cinq observations ont été transmises par voie électronique. Elles émanent de cinq intervenants.

Exposé des motifs des décisions prises eu égard aux remarques issues de la participation du public :

Les remarques des courriels transmises par cinq intervenants à la préfecture sont les suivantes :

↳ « *Enfin un enduro pour montrer notre loisir aux gens, il était temps surtout pour notre région. Vivement qu'il y a plus de coin pour la pêche de nuit* »

↳ « *Pour ma part, je suis favorable à un championnat test « enduro de pêche de la carpe de nuit » sur la totalité du plan d'eau du Causse Corrèzien, pour apporter à l'économie local lors de la manifestation et une autre vision de la pêche* »

↳ « *Très bonne initiative* »

↳ « *Ce plan d'eau est une richesse halieutique de notre département. La population de carpe y est exceptionnelle. La forme du plan d'eau rend la pratique de la pêche en compétition parfaitement adaptée. Pour toutes ces raisons, ce plan d'eau pourrait devenir l'un des plus beau parcours de pêche de la carpe en compétition, laissant la possibilité future d'accueillir des compétitions nationales et internationales...* »

↳ « *Pour pouvoir répondre à cette consultation, j'aurais bien aimé avoir un règlement de la compétition* ».

Réponse de l'administration :

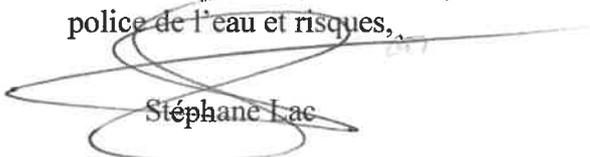
Seule la dernière remarque fera l'objet d'une réponse :

Cette participation du public ne porte pas sur le règlement de la compétition mais bien sur la demande d'autorisation d'organiser la compétition test sur ce plan d'eau au regard de son incidence potentielle sur l'environnement.

Décision :

En conséquence, l'autorisation d'organiser la compétition test est maintenue.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service ~~environnement~~,
police de l'eau et risques,


Stéphane Lac